

14 janvier 2019

## Visites de Centres de Vacances et de Loisirs (CVL)

**Mercredi 16, vendredi 18 et mercredi 23 janvier**  
**Mont-Dore, Nouméa et Boulouparis**



C'est l'été, les grandes vacances ! Mais que font nos enfants ? Comment sont-ils pris en charge ?

Les Centres de Vacances et de Loisirs (CVL), soutenus par la province Sud, doivent garantir un encadrement sécurisé, ainsi que des activités de qualité, et une hygiène aux normes. Plusieurs visites de terrain sont ainsi effectuées par la direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) et par des élus provinciaux, tout au long de ce mois de janvier.

### Trois tournées prévues:

- **Mercredi 16 janvier, de 9 h à 12 h, sur la commune du Mont-Dore**
  - 9h-10h : Visite du centre de loisirs des Pirogliers du Mont-Dore, à Plum
  - 11h-12h : Rencontre avec les Scouts Laïcs, installés sur un site provincial de la Rivière des Pirogues supérieure
- **Vendredi 18 janvier, de 9h à 14h, à Nouméa**
  - 8h45-9h45 : Visite du centre de loisirs de l'association Les Villages de Magenta à l'école Albert-Perraud, pour lequel la Province a mis à disposition des intervenants.
  - 10h-11h15 : Visite du centre de vacances Sport éveil Attitude (SEA) installé dans la structure provinciale du Centre d'Activités Nautiques (CAN) de la Côte-Blanche. Il s'agit d'un nouveau concept de camp multiglisso.
  - A 13h15 : Visite du centre de loisirs de la jeune association D'Ailleurs On Vient d'Ici (DAOVI) au Parc Zoologique et Forestier, parc provincial.
- **Mercredi 23 janvier, à partir de 9h45 à Ouano, commune de Boulouparis**
  - Visite du camp ados sur un îlot et sous tentes, Les Robinsons de Kondoyo, organisé par l'association Les Villages de Magenta.

### Des guides pratiques destinés aux parents

Dans son souci d'informer et d'orienter au mieux les parents dans le choix des structures adaptées à leur besoin et à leurs enfants, la province Sud édite plusieurs publications, téléchargeables sur le site institutionnel :

- L'annuaire des centres de vacances et de loisirs : <https://www.province-sud.nc/sites/default/files/1829479/ANNUAIRE%20CVL%202018-19.pdf>
- Le Zoom été : <https://www.province-sud.nc/sites/default/files/1829470/ZOOM%20%C3%A9t%C3%A9%202018-19.pdf>

### De plus en plus d'enfants accueillis

En 2018, près de 200 000 journées-enfants ont été réalisées en province Sud, dont 85 % en centres de loisirs et 15 % en centres de vacances.

### Des actions d'accompagnement menées par la province Sud

- **Un dispositif d'intervenants** : il permet aux associations qui ont des tarifs accessibles au plus grand nombre, de bénéficier d'intervenants artistiques ou culturels pendant les vacances scolaires.
- **Des outils méthodologiques et pédagogiques** : dans le cadre de sa mission d'accompagnement des associations organisatrices de centres de vacances ou de loisirs, le service de la Jeunesse, de l'Animation et des Loisirs propose des outils qui répondent aux besoins repérés ou exprimés par les organisateurs.
- **Un guide des bonnes pratiques d'hygiène alimentaire** : ce label de qualité est délivré par le service de la Jeunesse de l'Animation et des Loisirs. C'est un outil pratique, réglementaire et pédagogique est à destination des organisateurs, des directeurs, des animateurs et des personnels de service de centres de vacances ou de loisirs.

### Un cadre très réglementé

Pour décrocher leur habilitation, les centres de vacances ou de loisirs sont soumis à un cadre réglementaire, relatif à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs. Et dans le cadre de la délégation de compétences du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le service de la Jeunesse, de l'Animation et des Loisirs de la province Sud est chargé, sur son territoire, du suivi administratif et du contrôle de ces derniers, pour veiller au respect de la réglementation. Cette réglementation, destinée à garantir la sécurité et l'épanouissement, définit les conditions permettant un accueil de qualité au sein des CVL :

- Un projet pédagogique décrivant le fonctionnement du centre en termes d'objectifs éducatifs, de méthodes pédagogiques, de moyens matériels et humains
- Une équipe d'encadrement qualifiée en fonction de l'âge et de l'effectif des enfants
- Des lieux adaptés et sécurisants
- Des dispositions concernant l'hygiène et la sécurité.

Pour plus de renseignements :  
Marion Le Roy au 20 31 10  
Ou Christine Corral au 20 31 06